Date : vendredi 02 mai 2025
Heure : 12h40 (début de séance)
Lieu : visio conférence
Président de séance : Guy MANETTE
Secrétaire générale : Claudia CHAUDRIN RABOTEUR

Participants

Invités : Fabrice THOMAS BABEL (Directeur), Steeve ZABEAU (Pdt de la CRA)

Présents : Jean-Charles ALCOOL, Claudia CHAUDRIN RABOTEUR (Secrétaire Générale), Guy MANETTE (Président de séance), Teddy FLERAU, Philippe MAQUIABA, Armelle ALLAMELLE, Éric NESTAR, Richard ALBERT, Corine CAZAKO, Jean-François VLAJ, Isabelle SAINT-VAL, Ulrich DELABARTHE, Sylvia SERMANSON, Yohann SELBONNE

Excusés :

Absents : Philippe TOURAINE, Jean DARTRON, Thierry COLOMBO, Elin ELIE, Lucien GALVANI

Le quorum étant atteint, le Président de séance demande à la Secrétaire Générale (SG) de bien vouloir donner lecture de l'ordre de jour.

Ordre du jour :

1) Retour sur l'Assemblée Générale du 27 avril 2025 (C CHAUDRIN RABOTEUR-Secrétaire Générale)
2) Proposition de date pour la tenue de l'Assemblée Générale de présentation et de validation des règlements des compétitions (1er VP Guy MANETTE – Président de séance)
3) Questions diverses

<u>Point 1 - Retour sur l'Assemblée Générale du 27 avril 2025 (C CHAUDRIN RABOTEUR-Secrétaire Générale)</u>

La Secrétaire Générale (SG) précise que l' assemblée générale s'est bien passée, avec une présence significative des clubs (quorum final 45% des clubs représentant 51% des votants).
La secrétaire générale rappelle que l'exercice traduit une perte de 489K€ et que cette saison sera déterminante à plus d'un titre.

Elle précise que les comptes 2023/24 ont été approuvés à 90% des votes exprimés.
La secrétaire générale revient également sur le message fort de l'expert-comptable relatif à la situation de la Ligue et aux mesures à prendre, notamment pour le paiement par les clubs de leurs dettes vis-à-vis de la Ligue.
Elle indique enfin que le commissaire aux comptes a également affirmé qu'il serait vigilant quant aux mesures prises sur le sujet des créances clubs, qu'il n'hésitera pas à faire une alerte au procureur le cas échéant.
L'assemblée générale s'est terminée par un pot de l'amitié à 11H15 avec l'ensemble des présidents de clubs.
Le CDL remercie la SG pour ce point et prend acte des informations données.

Point 2 – Proposition de date pour la tenue de l'Assemblée Générale de présentation et de validation des règlements des compétitions (1er VP Guy MANETTE – Président de séance)

Le Président de séance le 1er Vice-Président Guy MANETTE, rappelle le contexte à savoir la nécessité de revenir dans un cycle de normal dans les dates de tenue des AG.
Il propose donc de tenir l'Assemblée de présentation et validation des règlements des compétitions le 01 juin 2025.
La Présidente de la Commission de réécriture des Textes et des Règlements indique pouvoir finaliser ces travaux dans un timing respectant cette date.

Le 1er Vice-Président Guy MANETTE s'en félicite et indique qu'il conviendra que les projets de règlements soient présentés en CDL et validés par celui-ci au plus tard le 14 mai, pour un envoi des convocations et des projets de règlements le samedi 17 mai au plus tard.
Après échanges et débat, la date du 01 juin est validée à l'unamité des membres présents.

Point 3 – Question diverses

1- Avis à victime (1er VP Guy MANETTE – Président de séance)

Le Président de séance indique en liminaire qu'au regard du sujet et de la décision à prendre, le Président de la Ligue ne pouvait ni participer à la réunion du CDL, ni prendre part aux débats.

Il indique que la ligue a été destinataire par le Tribunal Judiciaire (TJ) de Pointe à Pitre d'un avis à victime dans le cadre de la procédure en cours contre le Président de la Ligue.

L'avis à victime permet à la victime de demander réparation d'un préjudice subi.
Le Président de séance indique que l'expert-comptable de la Ligue, qui a mené une mission d'audit indépendante sur le sujet, a été consulté.
La SG donne lecture de la réponse faite par l'expert-comptable.

Après échanges et débats et au regard des informations données, le conseil de Ligue décide à l'unamité des membres présents que la Ligue de ne se constituera pas partie civile et ne sera pas présente à l'audience.

Cette décision sera portée à la connaissance du TJ.

2. **<u>Point sur risque social : Affaire X vs LGF (Directeur de la Ligue)</u>**

Le directeur rend compte au CDL du retour formulé par l'avocat de la Ligue suite à l'audience du Conseil des Prud'hommes qui a eu lieu le 15 avril 2025.
Le délibéré sera rendu le 9 septembre 2025.
Le CDL remercie le directeur pour ce point et prend acte des informations données.

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et les débats clos par la SG.

- **Heure de clôture : 13H50**

Le Président de séance — La Secrétaire Générale

Guy MANETTE — **Claudia CHAUDRIN RABOTEUR**